



Code de vie

“Peu importe la vitesse à laquelle vous progressez, l’important c’est de ne pas arrêter”

1. Introduction au code de vie

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école et d'y créer un sentiment d'appartenance, nous vous présentons le code de vie de l'école Gentilly. Notre code de vie permet de créer un climat sain, sécuritaire et propice aux apprentissages. Il indique aux élèves les comportements attendus par des énoncés clairs et positifs. Le personnel scolaire s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s'assurer que l'école Gentilly soit un milieu où il fait bon vivre.

2. Lien avec le projet éducatif

Le code de vie de notre école a pour objectif de développer les compétences sociales des élèves et les mener à devenir des citoyens responsables. Il est d'ailleurs en lien avec les orientations du projet éducatif de l'école Gentilly, qui vise à :

- ① Favoriser la réussite scolaire par un soutien des apprentissages selon la situation de l'élève
- ② Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire
- ③ Développer chez les élèves le goût du vivre ensemble, en français

3. Présentation des valeurs

Le code de vie de notre école s'appuie sur les valeurs suivantes:



SÉCURITÉ

Faire des choix pour me protéger et protéger les autres

“Les performances individuelles ce n'est pas le plus important, on gagne et on perd en équipe.”

- ZINEDINE ZIDANE

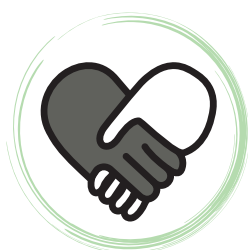


PERSÉVÉRANCE

Croire en mes forces, poursuivre mes efforts malgré les défis

“L'encouragement est à l'enfant, ce que l'eau est à la plante.”

-RUDOLF DREIKURS



BIENVEILLANCE ET BIEN-ÊTRE

Prendre soin de soi, des autres et de l'environnement

“Être bienveillant c'est la meilleure façon de réaliser son propre bonheur.”

-MATHIEU RICARD

4. Présentation des règles, des comportements attendus et des raisons d'être

1. SÉCURITÉ



RÈGLE

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

Faire des choix pour me protéger et protéger les autres

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- A. Je me déplace de façon calme et sécuritaire en tout temps.
- B. Je joue à des jeux pacifiques et sécuritaires.
- C. J'apporte à l'école seulement les objets permis par le personnel de l'école.
- D. Je porte des vêtements adéquats selon les activités et la température.

RAISONS D'ÊTRE

Ainsi :

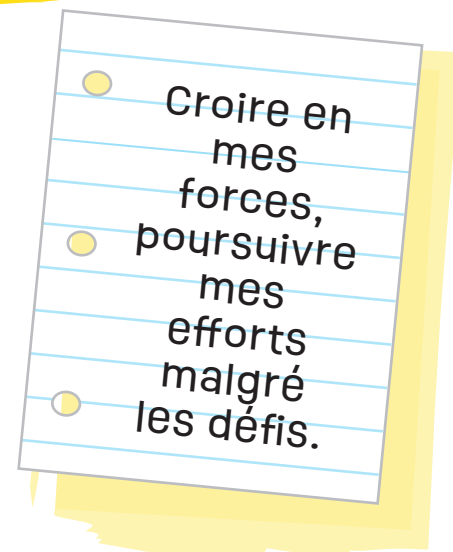
- ☺ je contribue à créer un environnement agréable;
- ☺ j'apprends à vivre en groupe;
- ☺ je contribue au bien-être de tous;
- ☺ je développe mon autocontrôle.

2. PERSÉVÉRANCE



RÈGLE

Je crois en moi et je m'active dans mes réussites.



COMPORTEMENTS ATTENDUS

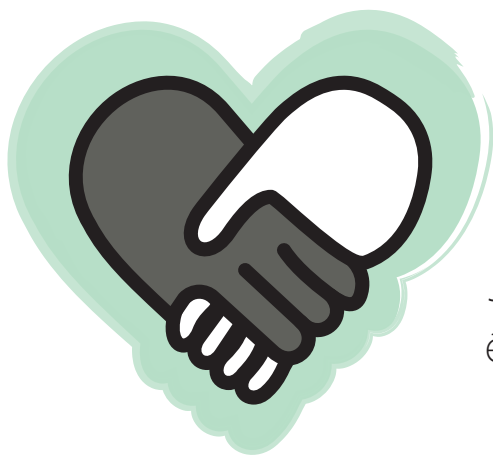
- A. J'accepte les tâches à effectuer en utilisant les ressources disponibles.
- B. Je fais des efforts pour accomplir les tâches demandées.
- C. Je vais chercher de l'aide au besoin.
- D. Je m'assure de faire tous mes travaux, tant à l'école qu'à la maison, et de les remettre à temps.

RAISONS D'ÊTRE

Ainsi :

- ☺ j'ai une attitude positive;
- ☺ je contribue à enrichir mes connaissances;
- ☺ j'apprends à être responsable;
- ☺ je m'épanouis et apprends à me dépasser;
- ☺ je suis fier de ce que je réalise.

3. BIENVEILLANCE ET BIEN-ÊTRE



RÈGLE ①

Je respecte les adultes et les élèves par mon attitude, mes paroles et mes gestes.

Prendre soin
de soi, des
autres et de
l'environnement.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- A. Je suis à l'écoute de l'autre et je m'exprime calmement et respectueusement.
- B. J'utilise la démarche de résolution de conflit.
- C. Je privilégie la langue française, car c'est la langue qui nous unit.
- D. Je me préoccupe de l'autre et j'offre mon aide.
- E. J'accepte que tous les adultes interviennent auprès de moi et je respecte leurs consignes et leurs décisions.
- F. Je garde le silence lors de mes déplacements durant les heures de cours.

RAISONS D'ÊTRE

Ainsi :

- ☺ je contribue à la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place;
- ☺ j'apprends à vivre en groupe.

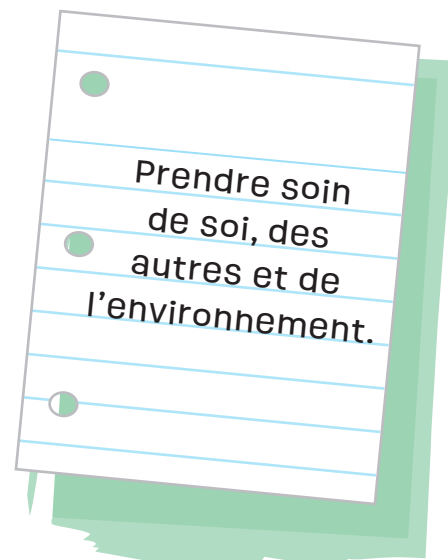
3. BIENVEILLANCE ET BIEN-ÊTRE

(suite)



RÈGLE ②

Je reconnais mes besoins
et je suis à l'écoute
de mes sentiments.



COMPORTEMENTS ATTENDUS

- A. Je m'affirme dans mes choix tout en respectant ceux des autres.
- B. Je reconnais et valorise mes forces et mes bons côtés.
- C. J'ai une bonne hygiène de vie personnelle (propreté, activité physique, sommeil et alimentation).

RAISONS D'ÊTRE

Ainsi :

- j'apprends à développer une image positive de moi;
- je suis satisfait de mon comportement;
- je contribue à ma bonne santé globale;
- j'apprends à être responsable dans mes choix.

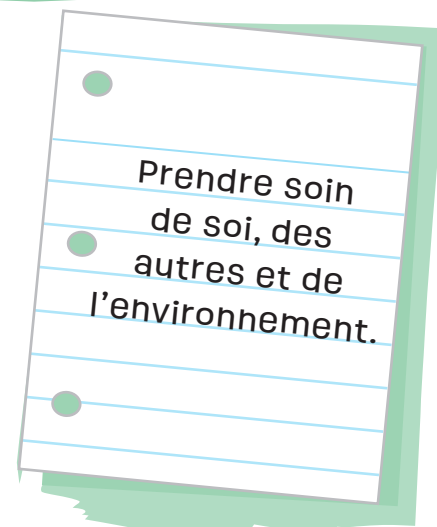
3. BIENVEILLANCE ET BIEN-ÊTRE

(suite)



RÈGLE ③

Je prends soin du matériel, de mon environnement et de la nature.



COMPORTEMENTS ATTENDUS

- A. Je garde en bon état le matériel qui m'est prêté et mis à ma disposition.
- B. Je range ce que j'utilise au bon endroit.
- C. Je garde les lieux propres et je place les déchets aux endroits désignés.
- D. Je préserve la nature autour de l'école.
- E. J'applique les 3 R (réutiliser, réduire et recycler).

RAISONS D'ÊTRE

Ainsi :

- 🌱 je contribue au bien partagé
- 🌱 je contribue à la création d'un milieu agréable et accueillant;
- 🌱 je prends soin de ce qui m'est prêté;
- 🌱 j'apprends à reconnaître la valeur des choses;
- 🌱 je préserve la qualité de l'environnement.

5. Présentation des mesures de soutien et des conséquences possibles

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles suite à un manquement. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées.

MESURES DE SOUTIEN

- Enseignement explicite des comportements attendus ;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- S'appuyer sur des éléments visuels (affiches, pictogrammes, etc.);
- Réenseignement des comportements attendus à des moments clés;
- Pratique guidée;
- Récréations guidées, modelage et accompagnement sur la cour;
- Horaire personnalisé;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- Utilisation d'objets proprioceptifs;
- Soutien à l'élève dans une démarche de résolution de conflit;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;

CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);
- Geste réparateur;
- Réflexion écrite;
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;
- Excuses verbales, écrites ou illustrées;
- Perte d'une responsabilité;
- Retrait d'une permission;
- Reprise du temps perdu;
- Déplacement limité ou à proximité de l'adulte;
- Retrait ou saisi de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;

5. Présentation des mesures de soutien et des conséquences possibles

(suite)

MESURES DE SOUTIEN

- Rencontre individuelle avec le titulaire ou l'éducatrice;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Utilisation d'une classe «phare interne»;
- Atelier de soutien au développement des habiletés sociales;
- Rencontre avec le TES;
- Rencontre individuelle avec la direction de l'école;
- Rencontre de concertation école-famille;
- Système avec renforcement positif;
- Mise en place d'un protocole-élève;
- Mise en place d'un système d'émulation personnalisé;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);
- Mise en place d'un plan d'intervention;
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;
- Implication du Service EDA (conseil, Phare);
- Références à des services externes (CIUSSS, SPVM, etc.);
- Etc.

CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES

- Travail personnel de recherche en lien avec le manquement;
- Présentation du travail de recherche;
- Retrait de l'activité ou de la classe;
- Suspension interne ou externe avec mesures de soutien;
- Implication du SPVM;
- Révocation ou suspension temporaire d'inscription (service de garde, autobus, activités parascolaires, etc.);
- Expulsion de la commission scolaire*;
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;
- Implication du Service EDA (conseil, Phare);
- Références à des services externes (CIUSSS, SPVM, etc.);
- Etc.

*mesures exceptionnelles

6. Prise de position claire en lien avec la violence

À l'école Gentilly, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Tel que prévu dans la Loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, parents, police, DPJ).

7. Définitions de l'intimidation et de la violence

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

8. Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire et lors des activités parascolaires. Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les casiers et les pupitres sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller ces derniers pour en vérifier le contenu.

9. Engagement

POUR LES ÉLÈVES:

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Signature de l'élève:

.....

POUR LES PARENTS

J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tous.

Signature d'un parent/tuteur:

.....